

Action Collective REACH PME Alsace, un partenariat entre :



COMMUNIQUE DE PRESSE

02 juin 2008

Réussir REACH, une nécessité pour les entreprises

Le règlement européen REACH visant à une meilleure connaissance des substances chimiques a été adopté le 18 décembre 2006.

Le 1^{er} juin 2008 marque une échéance importante pour les entreprises : le démarrage de la phase de pré-enregistrement des substances produites ou importées dans l'Union Européenne en quantité supérieure à 1 tonne par an. Cette phase se terminera le 1^{er} décembre 2008.

Le pré-enregistrement consiste pour les entreprises à transmettre à l'agence européenne des produits chimiques des informations simples sur les substances qu'elles ont l'intention d'enregistrer dans un second temps.

Cette nouvelle réglementation européenne concerne l'industrie chimique mais aussi les formulateurs et utilisateurs de substances, préparations et mélanges, c'est-à-dire de nombreuses filières industrielles en aval de la chimie (plasturgie, métallurgie, textile...).

L'Union des Industries Chimiques d'Alsace, les Chambres de Commerce et d'Industrie de Colmar, Mulhouse et Strasbourg, Enterprise Europe Network, la DRIRE Alsace ainsi que le Pôle Chimie Alsace se sont associés pour sensibiliser, former et aider les entreprises de la région, de tous secteurs d'activité, à mettre en œuvre REACH.

Depuis le deuxième semestre 2006 des réunions communes d'information des entreprises sont régulièrement organisées. A titre d'exemple, trois réunions, organisées respectivement à Colmar, Mulhouse et Strasbourg, ont permis de sensibiliser près de 140 entreprises au courant du mois de mai 2008.

Par ailleurs, depuis le début de l'année, les mêmes partenaires ont démarré une action collective permettant à 15 entreprises de la région et de différents secteurs d'activité de procéder à un diagnostic de leur situation au regard de REACH, de bâtir leur plan d'action et de se préparer au pré-enregistrement.

D'autres actions sont en cours de montage avec l'ensemble des partenaires. Ces actions devraient permettre d'aider les entreprises à réaliser leur pré-enregistrement et devraient être mise en œuvre d'ici l'échéance du 30 novembre 2008.

Par ses objectifs et son ampleur, REACH est un règlement très ambitieux. C'est un véritable défi pour toutes les entreprises.

Pour tout renseignement :

UIC Alsace
Mme Elodie BACH ou M. Guillaume FUCHS
Tél 03.89.56.00.54
uic.alsace@wanadoo.fr

Enterprise Europe Network
Mme Cécile COYEZ
Tél 03.88.76.42.32
c.coyez@strasbourg.cci.fr

pour toute correspondance s'adresser à:
UIC Alsace – 12, rue de la Bourse – 68100 MULHOUSE
tél 03.89.56.00.54 fax 03.89.56.00.15 uic.alsace@wanadoo.fr